Troisvierges, le 11 décembre 2026

AUTORISATION DE NUIT BLANCHE

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;
Vu la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 23 novembre 1989, No.1270, concernant notamment l'article 17 de cette loi;

LE CONSEIL COMMUNAL

proroge jusqu'à trois heures du matin l'heure normale d'ouverture de tous les débits de boissons alcooliques de la commune de Troisvierges, pour

jeudi de Saint-Sylvestre

le 31 décembre 2026

Le Bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Transmis en copie pour information
---
au Commissariat de Proximité de Troisvierges.

9-11 Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
Grand-Duché de Luxembourg

Administration communale
Tel. +352 99 80 50 1
info@troisvierges.lu

BP 9
L-9901 Troisvierges

www.troisvierges.lu